

# COMMUNE DE REICHSTETT

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres élus :	27
Membres en fonction :	25
Présents :	20
Absents :	5
dont procurations :	2

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19 h 30

Convocation du 23 mars 2019

Sous la Présidence de Georges SCHULER, Maire

Secrétaire de séance : Mireille WINTZ

### Vote du compte administratif 2018

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Norbert ANZENBERGER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Georges SCHULER, Maire, qui s'est retiré au moment du vote ;*

*Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;*

*LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :*

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés				545 674,95		545 674,95
Opérations de l'exercice	3 470 028,93	3 926 709,98	603 665,75	1 561 787,33	4 073 694,68	5 488 497,31
<b>TOTAUX</b>	<b>3 470 028,93</b>	<b>3 926 709,98</b>	<b>603 665,75</b>	<b>2 107 462,28</b>	<b>4 073 694,68</b>	<b>6 034 172,26</b>
Résultats de clôture		456 681,05		1 503 796,53		1 960 477,58
Restes à réaliser			211 177,32		211 177,32	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>3 470 028,93</b>	<b>3 926 709,98</b>	<b>814 843,07</b>	<b>2 107 462,28</b>	<b>4 284 872,00</b>	<b>6 034 172,26</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>456 681,05</b>		<b>1 292 619,21</b>		<b>1 749 300,26</b>

*CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*

*RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;*

*ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

2019-04/02

### Décision d'affectation du résultat

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Norbert ANZENBERGER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Georges SCHULER, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,*

*PROCEDE à l'affectation des résultats 2018 au budget primitif 2018 comme suit :*

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>456 681,05</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (3 926 709,98 – 3 470 028,93)	456 681,05
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>1 503 796,53</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (1 561 787,33 – 603 665,75)	958 121,58
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	545 674,95
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 – 211 177,32)	-211 177,32
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>1 292 619,21</b>
décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)</b>	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	456 681,05
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	0
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	0

**ADOpte A L'UNANIMITE**

2019-04/03

### Budget Primitif 2019

*Vu le projet de Budget Primitif 2019 ;*

*Vu le Compte Administratif et l'affectation du résultat constaté qui pourra être affecté au Budget Primitif 2019 ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission des finances ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**ADOpte le Budget Primitif 2019, qui peut se résumer comme suit :**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

		Dépenses en €	Recettes en €
<b>vote</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 553 348,00	3 553 348,00
	<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 553 348,00</b>	<b>3 553 348,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

		Dépenses en €	Recettes en €
<b>vote</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	989 680,00	1 172 179,05
<b>reports</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent	211 177,32	
	001 solde d'exécution de la section d'investissements reportés		1 503 796,53
	<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>1 200 857,32</b>	<b>2 675 975,58</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>4 754 205,33</b>	<b>6 229 223,58</b>

*A noter que le budget 2019 affiche un « suréquilibre » en section d'investissement du fait des reports importants des années précédentes.*

*En application de l'article L.1612-7 du CGCT, un budget dont une section, voire les deux, sont votées en suréquilibre, n'est pas considéré comme voté en « déséquilibre ».*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## Vote des taux de fiscalité

*Vu la proposition de budget 2019 et l'estimation des bases fiscales, ainsi que le niveau des recettes de contributions nécessaires pour équilibrer le budget 2019 ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE de reconduire les taux 2018 pour l'année 2019 et vote les taux suivants :**

	Taux 2018	Variation	Taux 2019
Taxe d'habitation	<b>17,94 %</b>	0,00 %	<b>17,94 %</b>
Taxe foncier bâti	<b>15,20 %</b>	0,00 %	<b>15,20 %</b>
Taxe foncier non bâti	<b>60,35 %</b>	0,00 %	<b>60,35 %</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

2019-04/05

## Fixation des tarifs communaux

*Vu les tableaux des tarifs communaux joints en annexe,*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**ENTERINE les tarifs fixés par le Maire, en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

2019-04/06

## Participation financière aux classes transplantées

*Vu les demandes de participations financières présentées par l'Ecole Elémentaire Hay pour des classes transplantées ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE d'accorder, pour l'année scolaire 2018/2019 des participations à hauteur de 5 € par enfant et par jour.**

*Au total, pour les deux séjours présentés, l'aide financière sera de 3 425 €.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## TARIFS DE LOCATION DU COMPLEXE SPORTIF

Année 2019

	Associations et particuliers de Reichstett		Entreprises locales		Associations - entreprises et particuliers extérieurs	
	1 H	journée ou soirée à partir de 6 heures	1 H	journée ou soirée à partir de 6 heures	1 H	journée ou soirée à partir de 6 heures
<b>ANCIENNE</b>	Grande buvette sans chauffage					
<b>HALLE</b>	20 €	150 €	30 €	200 €	50 €	350 €
<b>DES SPORTS</b>	Grande buvette avec chauffage					
	25 €	200 €	40 €	300 €	70 €	400 €
	Grande salle (plateau d'évolution) sans chauffage					
	30 €	220 €	45 €	320 €	75 €	500 €
	Grande salle (plateau d'évolution) avec chauffage					
	40 €	300 €	55 €	350 €	100 €	600 €
	Petite salle Multiclub ou autres					
	20 €	100 €	30 €	150 €	40 €	200 €
<b>NOUVELLE</b>	Grande buvette sans chauffage					
<b>HALLE</b>	20 €	150 €	30 €	200 €	50 €	350 €
	Grande buvette avec chauffage					
	25 €	200 €	40 €	300 €	70 €	400 €
	Grande salle (plateau d'évolution) sans chauffage					
	30 €	220 €	45 €	320 €	75 €	500 €
	Grande salle (plateau d'évolution) avec chauffage					
	40 €	300 €	55 €	350 €	100 €	600 €
	mise en place des tapis protection de sol par la Commune					
		300 €		400 €		400 €

- La location est due dès la première occupation en cas de manifestation avec recettes, à l'exception des associations sportives ayant leur activité habituelle dans le complexe sportif,
- Le tarif de location des "grandes salles" s'entend buvettes comprises.

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

ANNEE 2019

OBJET	Associations Reichstettoises			Associations non Reichst.	Particuliers Reichstett
	1ère Loc.	2ème Loc.	Suivante		
Salle	Gratuit	250,00 €	500,00 €	250,00 € pour 1 soirée	
Bar + Accueil		75,00 €	150,00 €		
Cuisine		125,00 €	250,00 €		
Scène + Régie		150,00 €	300,00 €		
Ensemble		600,00 €	1 200,00 €		
<b>CAUTION</b>				1 500,00 €	1 500,00 €

NATURE DE LA PRESTATION	Tarifs 2018 en EUROS	Tarifs 2019 en EUROS
<b>DROITS DE PLACE</b>		
<b>Droit de place vente PIZZA</b> - la soirée	14,50 /soirée	<b>14,50 /soirée</b>
<b>Droit de place SNACK BAR</b> - 5 j / semaine	257,80 € /mois	<b>257,80 € /mois</b>
<b>Droit de place</b> : rue de picardie: ventes, cirques ...	49,75 €	<b>49,75 €</b>
<b>Droit de place Johrmarik</b> : minimum 2 mètres linéaires : - Reichstettois - Extérieurs	4,40 € le mètre 7,85 € le mètre	<b>4,40 € le mètre</b> <b>7,85 € le mètre</b>
<b>Droit de stationnement emplacement taxis</b> (selon tarif CUS)	318,00 par an	<b>318,00 par an</b>
<b>LOCATION SALLES ET AUTRES EQUIPEMENTS</b>		
<b>Mise à disposition de couverts</b> : - Reichstettois - Extérieurs	Couvert complet 1,10 Le verre 0,15 Couvert complet 1,75 Le verre 0,25	<b>Couvert complet 1,10</b> <b>Le verre 0,15</b> <b>Couvert complet 1,75</b> <b>Le verre 0,25</b>
<b>Tarifs casse de vaisselle</b> (facturation si casse supérieure à 3€) selon facture de remplacement de vaisselle		
<b>Tarif location grilles d'exposition</b> - Reichstettois - Extérieurs	3,65 / jour 5,80 / jour	<b>3,65 / jour</b> <b>5,80 / jour</b>
<b>Séparation élément en bois</b> - Reichstettois - Extérieurs	9,85 / jour 25,60 / jour	<b>9,85 / jour</b> <b>25,60 / jour</b>
<b>Location de chapiteau</b> (la journée) gratuit pour les associations locales - petit chapiteau - grand chapiteau - petit chapiteau 4/4	87,75 145,85 43,25	<b>87,75</b> <b>145,85</b> <b>43,25</b>
<b>Location maison rouge et bleue</b> - entreprises locales - entreprises ou assoc.extérieures	- sans chauffage - avec chauffage  - sans chauffage - avec chauffage	<b>10,95 l'heure</b> <b>16,10 l'heure</b>  <b>32,50 l'heure</b> <b>45,35 l'heure</b>
<b>Location terrain multisports (Neubiltz)</b> - Reichstettois - Extérieurs	gratuit 18,00 la ½ journée	<b>gratuit</b> <b>18,00 la ½ journée</b>
<b>Location terrain de football (rouge)</b> - Reichstettois - Extérieurs	65,85 143,60	<b>65,85</b> <b>143,60</b>
<b>Location club house des associations</b> (foot, pêche, pétanque, tennis) - Reichstettois - Extérieurs	125,25 353,25	<b>125,25</b> <b>353,25</b>
<b>Location garniture complète (1 table + 2 bancs)</b> - Reichstettois - Extérieurs	3,20 8,10	<b>3,20</b> <b>8,10</b>
<b>Location tables et chaises du gymnase</b> - Reichstettois - Extérieurs (exceptionnellement)	Table 1,90 - chaise : 0,42 Table 5,00 - chaise : 1,00	<b>Table 1,90 - chaise : 0,42</b> <b>Table 5,00 - chaise : 1,00</b>
<b>Location du mur d'escalade</b>	14,15 l'heure	<b>14,15 l'heure</b>
<b>Ciné Jeunes :</b>	Entrée adultes : 4,00 € Entrée - de 14 ans : 3,00 € Boissons : 0,80 Friandises : 0,95 Glaces : 0,90	<b>Entrée adultes : 4,00 €</b> <b>Entrée - de 14 ans : 3,00 €</b> <b>Boissons : 0,80</b> <b>Friandises : 0,95</b> <b>Glaces : 0,90</b>
<b>Jardins familiaux municipaux</b> : location forfaitaire annuelle	- 2 ares : 10,65 2 à 2.5 ares : 12,80 + 2,5 ares : 14,90	<b>- 2 ares : 10,65</b> <b>2 à 2.5 ares : 12,80</b> <b>+ 2,5 ares : 14,90</b>
<b>Droit d'accès des voitures au plan d'eau (barrière pêche et pétanque)</b>	15 € /an Reichstettois 25 € /an Extérieurs Prix de vente clef : 10 €	<b>15 € /an Reichstettois</b> <b>25 € /an Extérieurs</b> <b>Prix de vente clef : 10 €</b>
<b>Préenseigne :</b>	791,75	<b>791,75</b>
<b>Fort Rapp participation aux frais d'électricité, eau, assainissement. Par demi-journée</b>		<b>125 €</b>
<b>Location pour des occasions festives (mariage, anniversaire, etc...) pour une journée, jusqu'à 23H00, uniquement l'extérieur : à savoir les douves au niveau des casernements et la place d'armes.</b>		<b>350 €</b>

## **Suppression de tronçons d'alignement**

*Vu la proposition de suppression de tronçons d'alignements présentée par l'Eurométropole de Strasbourg ;*

*Vu le projet d'urbanisation du secteur Nord de la Commune « ZAC les Vergers de Saint-Michel » ;*

*Considérant que pour permettre la valorisation des parcelles limitrophes sans obérer les possibilités de construction dans le cadre du projet d'urbanisation du secteur, il y a lieu de procéder à la suppression des alignements existants ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*EMET un avis favorable au projet de suppression des alignements de la rue du Souvenir.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

2019-04/08

## **Subventions aux associations**

- Subventions sur proposition de la commission spéciale subventions au vu des dossiers parvenus en Mairie (voir tableau joint).

*Vu la proposition de la Commission « subventions », sur la base des dossiers de demandes de subventions parvenues en mairie ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*ACCORDE les subventions conformément au tableau ci-joint.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

2019-04/09

## **Demande de subvention de l'association Parc de la Maison Alsacienne pour le projet « maison d'Eckwersheim**

*Vu la demande de subvention présentée par l'association Le Parc de la Maison Alsacienne pour les travaux de reconstruction de la « maison d'Eckwersheim » ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*ACCORDE une aide financière de 5 000 € pour les travaux de reconstruction de la « maison d'Eckwersheim »,*

*DEMANDE que l'association apporte les justificatifs des dépenses après la réalisation des travaux.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Associations	éléments dossier					subventions sollicitées		subv spéciale	subv div	observation	proposé et accordé par délibération CM du 01 avril 2019		reste à verser après vérification en 2019	
	d d o s n s a r i e r e	P V A G	B i l a n	c e p t e l	c o m p a u	dossi er comp let oui/n on	subv base	subv exception nelle sollicitée	subvention spéciale sollicitatio n par la commune		subvention diverses	TOTAL PROPOSE		ACOMPT E
Aikido	non	non	non	non	non									
Aqua-gym	x	x	x	x	x		125				125,00 €			
Baby Gym	x	x	x	x	x		125				125,00 €			
Badminton	non	non	non	non	non								610,00 €	
Gymnastique volontaire	x	x	x	x	x		125				125,00 €			
Handball	x	x	x	x	x			2 700 €		12 000	subvsport haut niveau lettre du 21 nov 2018. 2 700 non accordés : absence de spécificié du projet	12 000,00 €		
Karaté	x	x	x	x	x		125				125,00 €			
Modern jazz	x	x	x	x	x		125				125,00 €			
Plein air - escalade	non	non	non	non	non									
Randonnées pédest.	x	x	x	x	x		125				125,00 €			
Sjoelback	x	x	x	x	x		125				125,00 €			
Step - multi fitness	x	x	x	x	x		125				125,00 €			
Volley	non	non	non	non	non									
Yoga	x	x	x	x	x		125				125,00 €			
ASR Football	x	non	x	x	x			2 500 €			devis pour matériel sportif et extra sportif (ballons). A revoir.			
ASR Judo	x	non	non	non	non			0 €			pas de dossier 2019, mais 2018	- €		
Assoc St-Michel "Saneftblume"	non	non	non	non	non									
Groupe Folklorique	x	x	x	x	x		125				125,00 €			
ACR2000	x	x	x	x	non		125				125,00 €			
Amic.des Pêcheurs	non	non	non	non	non									
Amicale Pompiers	non	non	non	non	non									
Apiculteurs et Amis de la nature	x	x	x	x	x		125				125,00 €			
Arboriculteurs	x	x	x	x	x		125				125,00 €			
Association Comité de jumelage	non	non	non	non	non									
Atelier Van Gogh	x	non	x	x	non		125				125,00 €			
Bernard et ses musiciens	non	non	non	non	non									
Cactus	non	non	non	non	non									
Cercle philatélique	non	non	non	non	non									
Chorale Protestante	non	non	non	non	non									
Chorale Ste Cécile	non	non	non	non	non									
Club Féminin	non	non	non	non	non									
Club informatique	x	x			x			1000 ou 500			aucun détail quant à la demande de 1000 €	125,00 €		
couleurs de l'arc en ciel	non	non	non	non	non									
Danses autour du monde	x	x	x	x	x	oui	125				125,00 €			
Don de sang bénévole	non	non	non	non	non									
Dynamique	non	non	non	non	non									
Retro stars	non	non	non	non	non									
JES (Jeunesse Echanges Savoir)	x	x	x	x	x	oui	125	1 000 €			pas de demande suffisamment détaillée	125,00 €		
La grande armée "Alsace Lorraine"	non	non	non	non	non									
Gaulois de l'Est	non	non	non	non	non									
Musique "Union"	x	non	non	non	non			871 €			demande pour remplacement grosse caisse. Documents à compléter.	- €		
Parc Maisons Alsaciennes	x	x	x	x	x	oui		8 000 €			projet travaux toiture maison eckwersheim. Commission subv non compétente.			
Patrimoine et Histoire de Reichstett	X	non	non	x	non	non	125				documents à compléter	- €		
Pédale Rhénane	X	non	X	X	non			1 500 €			non pour les 1 500 € non justifiés. 125 € si documents complets	- €		
Pétanque				x							pas de de demande mais rapport financier			
Rail'stett modélisme	non	non	non	non	non									
Scholle Traper	non	non	non	non	non									
Scrabble	x	x	x	x	x		125				125,00 €			
Studio Ventura	non	non	non	non	non									
Tennis	x	x	non	non	non						demande subvention 2000 € pour divers projets	- €		
Comité des fetes														
AFSEP (schlérésés en pl)	X	X	X	X	non									
AFM Téléton											simple courrier action au niveau locale : refus			
banque alimentaire du bas rhin	non	non	non	non	non						mise à disposition d'un local au restos du cœur			
croix rouge	non	non	non	non	non						simple courrier			
jeunesse au plein air	non	non	non	non	non						simple courrier			
UNC nord	x	non	x	x	non			200			non au vu des finances de l'assoc, et pas de demande précise			
TOTAUX											total ux	14 250,00 €	- €	610,00 €

## **Proposition d'extinction de l'éclairage de nuit, en application de la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle II)**

*Vu la loi portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle II) ;*

*Considérant que pour des motivations de réduction de la pollution lumineuse, ainsi que pour lutter contre le gaspillage énergétique, il peut être envisagé de réduire le fonctionnement de l'éclairage public ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*DECIDE de procéder à l'extinction de l'éclairage entre 1 h 00 du matin et 4 h 00 du matin.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

2019-04/11

## **Demande d'aides financières à l'Etat aux collectivités territoriales, ou autres instances susceptibles de contribuer au financement de travaux d'investissements programmés, dans un but de réduction des factures énergétiques (éclairage public, etc) et de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux**

Des aides financières pour des travaux d'investissements sont possibles dans ces domaines. Un des éléments formels du dossier à transmettre à ces instances est une délibération du Conseil sollicitant ces aides, notamment.

*Vu les projets d'investissements inscrits au budget primitif 2019 ainsi que les plans de financements prévisionnels correspondants ;*

*Considérant qu'un certain nombre de ces travaux s'inscrivent dans des perspectives de :*

- *mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux existants,*
- *réduction des dépenses énergétiques (travaux de rénovation de l'éclairage public et de remplacement des sources lumineuses).*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*SOLLICITE des subventions de la part de l'Etat, des collectivités locales, et autres partenaires pour les travaux d'équipement destinés à mettre aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux ou permettant d'aboutir à des économies d'énergie.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

2019-04/12

## **Contrats d'Assurance des Risques Statutaires**

*Le Conseil Municipal (Conseil Communautaire, Conseil d'administration, Comité), après en avoir délibéré,*



*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;*

*Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrit par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;*

**DECIDE :**

*Article 1er :*

*La Collectivité / l'Etablissement charge le Centre de Gestion du Bas-Rhin de procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.*

*Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :*

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité*
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire*

*Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :*

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2020. e Régime du contrat : capitalisation.*

*Article 2 :*

*Prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité / l'établissement puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le centre de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**